

BTSa AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

CHEF(FE) D'ÉQUIPE · RESPONSABLE DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS EN COLLECTIVITÉ

01 PRÉREQUIS ET APTITUDES

- Avoir obtenu un baccalauréat professionnel en lien avec le secteur d'activité ou de série générale ou technologique.
- Si le/la candidat(e) est titulaire d'un diplôme de niveau 5 ou supérieur, possibilité d'aménagement de parcours (nous consulter).
- Avoir un réel intérêt pour les enjeux écologiques, la biodiversité et les végétaux qui restent le cœur du métier.
- Avoir une capacité de travail personnel et autonomie.
- Porter un intérêt pour les logiques d'aménagement dépassant le cadre du jardin de particuliers (marché public, contexte urbain, aménagement de grande échelle).

02 OBJECTIFS

Cette formation diplômante permet de développer les compétences des étudiants dans les domaines de la communication, de l'expression et dans les domaines techniques dans le but de former de futurs chefs d'équipe capables de renseigner la clientèle, concevoir un projet d'aménagements paysagers et en assurer le suivi technico-économique. Pour cela, l'apprenant doit savoir :

- Prendre en compte les attentes des commanditaires et des usagers ainsi que les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagement.
- Assurer la mise en œuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement, en respectant la sécurité et l'environnement.
- Assurer la planification et la conduite des chantiers d'aménagements paysagers en sécurité et dans le respect des objectifs d'une gestion optimale.
- Assurer la gestion économique des chantiers.
- Participer au processus d'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager en tenant compte des enjeux du développement durable.
- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aménagement paysager pour faire face à une situation professionnelle.

04 TYPES D'ENTREPRISES D'ACCUEIL

Entreprise privée du paysage

Bureau d'études

Communauté de communes

03 PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ACCÈS

- Apprenant sous statut apprenti (de 16 à 29 ans) et en contrat de professionnalisation.
- Satisfaire à un entretien avant l'entrée en formation.
- Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes.
- Être éligible et conclure un contrat d'apprentissage.
- Inscription de janvier à septembre pour la prochaine rentrée de septembre.
- Entrée permanente possible tout au long de la formation (nous consulter).

05 LA FORMATION

DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

- Contrat d'alternance 2 ans, 40 semaines au CFA de la MFR (1350 heures) et 54 semaines en entreprise.
- Possibilité de contrat d'alternance 1 an / transition pro / CPF si niveau BTS déjà validé (nous contacter).

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Nous consulter.

06 MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluations diagnostiques, formatives tout au long du cycle de formation et évaluations certificatives (Contrôles en Cours de Formation : 60% et épreuve terminale 40%).
- Établissement non semestrialisé : pas de validation par bloc de compétences.

07 MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle.

- Répondre à des demandes d'aménagement avec le territoire.
- Visites d'entreprise et de jardins.
- Conduite de projets d'aménagements paysagers.

08 MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salle informatique équipée du logiciel de conception.
- Parc arboré de 6 hectares.

09 CONTENU ET COMPÉTENCES

DOMAINE DU TRONC COMMUN À TOUS LES BTSa

- M1** : Inscription dans le monde d'aujourd'hui
- M2** : Construction du projet personnel et professionnel
- M3** : Communication

DOMAINE PROFESSIONNEL SPÉCIFIQUE À LA SPÉCIALITÉ AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

- M4** : Organisation du travail et encadrement d'équipes
- M5** : Gestion de la végétalisation des aménagements paysagers
- M6** : Gestion des ouvrages et réseaux des aménagements paysagers
- M7** : Gestion technico-économique de chantiers
- M8** : Elaboration du projet d'aménagement paysager

10 POURSUITES D'ÉTUDES

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION
(Maçonnerie paysagère, élagage...)

BP MÉTIERS DE LA
PISCINE

LICENCE
PROFESSIONNELLE